

Adresse de la société populaire du Port-la-Montagne (ci-devant Port-Sainte-Marie, Lot-et-Garonne), lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire du Port-la-Montagne (ci-devant Port-Sainte-Marie, Lot-et-Garonne), lors de la séance du 19 brumaire an III (9 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 12-13;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2005\\_num\\_101\\_1\\_17980\\_t1\\_0012\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_17980_t1_0012_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Les membres du comité Révolutionnaire du district d'Aix.

*Signé*, ROLAND, *président*, AMIC, IMBERT, SAVOURNIN, AUBERT, JULIEN, VERD, MALLET, LANTELME, DEMARIE, MAGNAN, J. P. MARESCHAL, *secrétaire*.

[*Le comité révolutionnaire du district d'Aix aux citoyens des communes du district, le 28 vendémiaire an III*] (11)

Citoyens,

Les représentants du peuple Auguis et Serres, envoyés en commission par la Convention nationale dans les départemens des Bouches-du-Rhône, du Var et de l'Ardèche pour faire respecter les lois, apaiser les troubles et dissensions intestines, en nous donnant leur confiance, ont voulu que, n'ayant en vue et à cœur que le bonheur du peuple, nous fissions tous nos efforts, et consacrons toutes nos facultés pour l'opérer.

Leurs espérances ne seront point déçues, et nos cœurs et nos sentiments correspondent intimement aux leurs.

*Amour sacré de la Patrie, amour pur de l'humanité, respect et soumission aux lois, fidélité républicaine, fermeté révolutionnaire*, telle est l'expression de nos âmes; c'est le cri de la vérité!

Sans doute, Citoyens, vous partagerez ces sentimens; ils consolideront à jamais notre bon-heur commun; et d'un sincère accord, et d'une union intime, vous n'aurez, comme nous, pour point unique de ralliement, que la Convention nationale.

Que les haines et la vengeance disparaissent; n'ayons que l'unique ambition de servir la Patrie; que les divisions cessent; que les passions irritées se calment et que la Paix et la tranquillité soient dans vos âmes. Jouissez en assurance des bienfaits de la nature; aimez à goûter les charmes des vertus sociales; livrez-vous aux doux épanchemens de l'amitié et de la reconnaissance et sur-tout accélérez avec ardeur le bonheur de la République.

Les citoyens *égarés* ou *trompés*, trouveront en nous des *consolateurs*.

*L'aristocratie, le contre-révolutionnaire, l'ennemi du peuple, le dilapidateur et l'homme de sang, des ennemis irréconciliables.*

Nous rappelons à toutes les communes du district d'Aix, la loi du 7 fructidor, qui prescrit à tous les comités des diverses communes, de déposer, sans délai, les pièces, renseignemens et effets dont ils sont dépositaires, pour que de suite il puisse être fait droit aux justes réclamations; les divers griefs des réclamans devant être en même tems portés aux représentans du peuple.

Fait en séance, à Aix, le 28 vendémiaire, l'an 3<sup>e</sup> de la République Française, une et indivisible.

Les membres du comité Révolutionnaire du district d'Aix.

ROLAND, *président*, J. P. MARESCHAL, *secrétaire et 10 autres signatures*.

(11) C 324, pl. 1395, p. 4 et 5. Adresse imprimée chez Prosper Mouret, imprimeur du comité révolutionnaire.

## 5

**La société populaire du Port-[de] la-Montagne, ci-devant [Le Port-] Sainte-Marie, district d'Agen, département de Lot-et-Garonne, exprime son indignation et sa haine contre la tyrannie de Robespierre et de ses complices; elle demande vengeance contre les partisans de leur système destructeur de l'espèce humaine, et que le représentant Ysabeau continue sa mission pendant un second trimestre pour achever dans le département de Lot-et-Garonne tout le bien qu'il y a commencé.**

**La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin de cette adresse, et passe à l'ordre du jour sur la demande relative à Ysabeau** (12).

[*La société régénérée des Amis de la constitution de 1793 à la Convention nationale, Port-la-Montagne, s. d.*] (13)

Liberté, Égalité, Unité, indivisibilité,  
Mort aux tirans.

Citoyens Représentants,

Lorsque la république s'élanche du sein des orages et des trahisons vers les institutions qui doivent assurer la Liberté; lorsque vous méditez des lois pour accélérer le retour de la tranquillité publique; lorsque la nation française s'élève par des victoires à ses glorieuses destinées, au moment où elle se prépare à de nouveaux combats contre les tirans de l'Europe, un hypocrite féroce voulait assassiner la liberté et en substituant au Gouvernement républicain le crime et la tyrannie, il voulait nous mener à l'esclavage par l'échaffaud. Cette horrible conspiration, profonde dans ses moyens, immense dans ses ramifications, ourdie et organisée à côté de vous par un monstre sanguinaire; cachée sous le manteau du patriotisme, elle devait faire rentrer la révolution dans le cahos, d'où tant de sacrifices faits par le peuple, tant de travaux de la Convention nationale, tant de courage de ses armées, l'ont faite eclorre. Elle préparait par la terreur cette forte crise, qui devait anéantir la liberté publique... Elle voulait nous mener à cet excès de stupeur qui empêche de s'effrayer du despotisme, et en proportionnait les moyens avec le but qu'elle se proposait. Le conspirateur osait espérer de nous donner un tiran sous un nom déguisé, et vos cadavres, oui, Citoyens représentans, vos cadavres devaient être les marches d'un nouveau trône, relevé par la main sanglante du crime.

Les cris de cent mille Citoyens, morts victimes de ce projet atroce, parviennent jusqu'à

(12) P.-V., XLIX, 72-73.

(13) C 325, pl. 1413, p. 1. *F. de la Républ.*, n° 50; *Bull.*, 21 brum. (suppl.).

vous, provoquant la justice nationale, vous lancés la foudre, et les conspirateurs tombent dans le néant.

La terre de la liberté n'en est pas encore entièrement purgée, il y reste de ces meneurs, intrigans, qui jusqu'à cette époque ont spéculé sur la bourse des vivans et sur les dépouilles des morts, de ces hommes turbulens et ambitieux qui influansaient le peuple pour en faire cooperer la masse à leurs funestes desseins.

Comme il n'y a pas de véritable patriotisme sans probité, point de republicanisme sans vertu, point de liberté sans justice, etouffés toutes les espesses de tyrannie; celle qui se cache sous les haillons, n'est pas la moins redoutable, ne laissés point flotter, mais tenés d'une main ferme, les rênes du char qui doit conduire la nation française à l'immortalité. Le crime et l'assassinat ne l'arrêteront pas dans son essort, de viles passions, des basses intrigues ne s'opposent plus à sa grandeur et l'affermissement de la république sera beaucoup moins difficile que le rétablissement du despotisme.

Mais la société populaire du Port de la Montagne sur Garonne, considérant que le bonheur et la nouvelle régénération des français dont le représentant Ysabeau a fait developper le germe dans ce département; que ce germe naissant peut être etouffé par les menées sourdes de quelques mecontents, ou par l'inquiétude de ces esprits exaspérés, qui ne savent pas jouir du bienfait de la liberté, à qui la moindre circonstance, le plus léger événement peut servir de prétexte et d'occasion pour exciter des mouvements funestes, se porte à vous inviter de le continuer dans sa mission pour un second trimestre; la manière avec laquelle il a opéré le bien, nous donne la certitude qu'il prendra dans sa sagesse tous les moyens les mieux adaptés aux circonstances pour maintenir la paix dont il nous a procuré la jouissance. Il entretiendra cette heureuse union qui commence à regner parmi les concitoyens, il empêchera qu'elle en soit troublée par l'esprit de parti qu'il faut étindre, par les divisions qu'il faut oublier, et que doit remplacer le doux nom de frères que nous devons tous graver dans nos coeurs, et qui fera trembler nos ennemis bien plus que le bruit de nos armes.

Oui, Citoyens Représentants, sans Ysabeau mais sur tout avec lui, nous serons tous unis et frères; et si cet esprit d'union et de fraternité pouvait se propager dans tous les coeurs nous verrions l'Europe à nos pieds, la République une et indivisible, la république universelle et l'arbre de la Liberté ombrager le monde entier.

CARMENTRAN, *président*,  
LALAUURIE, FEUILHERADE, A. LAGRANGE,  
VOUIZAN, *secrétaires*.

## 6

**La société populaire de la commune de Nice, département des Alpes-Maritimes, envoie à la Convention plusieurs exemplaires d'une adresse où elle lui exprime son horreur pour la tyrannie triumvirale et pour le système de terreur que Robespierre avoit mis à l'ordre du jour.**

À cette adresse imprimée, est joint un discours qui fut prononcé le 14 vendémiaire à la séance de cette société, par le citoyen Pérouze, de Beaune, département de la Côte-d'Or. Ce discours offre le tableau des maux affreux qui ont affligé la République jusqu'aux immortelles journées des 9 et 10 thermidor, et celui de la joie universelle que le retour de la liberté et la perspective d'un avenir heureux excitent dans tous les coeurs français.

La mention honorable, l'insertion au bulletin sont décrétés, ainsi que le renvoi au comité de Sûreté générale (14).

## 7

**Les administrateurs du département des Deux-Sèvres<sup>a</sup> et du département du Bec-d'Ambès<sup>b</sup>; les membres composant le conseil général du district de Port-Briec, département des Côtes-du-Nord<sup>c</sup>; les membres du tribunal du district de la Ferté-Bernard, département de la Sarthe<sup>d</sup>.**

**Les comités révolutionnaires de Cognac, département de la Charente<sup>e</sup>, et de Nancy, département de la Meurthe<sup>f</sup>.**

**Les communes de Pontarlier, département du Doubs<sup>g</sup>, de Nantes, département de la Loire-Inférieure<sup>h</sup>; les conseils généraux des communes de Strasbourg, département du Bas-Rhin<sup>i</sup>; de La Rochelle, département de la Charente-Inférieure<sup>j</sup>.**

**Les sociétés populaires d'Escurolles, département de l'Allier<sup>k</sup>; de Sarre-Libre [ci-devant Sarrelouis], département de la Moselle<sup>l</sup>; du port de Rochefort [Charente-Inférieure]<sup>m</sup>, de Boissettes, département de Seine-et-Marne<sup>n</sup>; d'Aumale, département de Seine-Inférieure<sup>o</sup>; de Laruscade, département de Bec-d'Ambès<sup>p</sup>; de Chelles, département de Seine-et-Marne<sup>q</sup>; de Châteaubriant, département de la Loire-Inférieure<sup>r</sup> et de Faulquemont, département de la Moselle<sup>s</sup>, applaudissent aux principes consignés dans l'Adresse de la Convention nationale au peuple français; ils en ont entendu la lecture avec enthousiasme; ils protestent de les prendre pour guides de leur conduite et de les défendre, s'il le faut, jusqu'à l'effusion de leur sang; ils félicitent les représentans d'avoir remplacé l'arbitraire et la tyrannie par les lois**

(14) P.-V., XLIX, 73. F. de la Républ., n° 50.